

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

AVIS DE MOTION

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 29 août 2023 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 19h40 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire suppléant, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin Siège # 5 M. Vincent Breton Siège # 3 M. Dave Roy Siège # 6 M. Carl Boilard

Est absente à cette séance : Mme Vanessa Roy, mairesse.

Nathalie Gagnon directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, DU RÈGLEMENT NO 542-2023

Monsieur Pierre Grondin conseiller au siège no 1, par la présente:

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 542-2023 modifiant le règlement de zonage no 373-2007
- L'objet du règlement 542-2023 est d'autoriser les établissement municipaux et gouvernementaux dans les zones commerciales d'envergures plus précisément dans les zones C-810 et C-813

Nathalie Gagnon

Directrice générale par intérim

Ce 30 août 2023